Ville de Beaumont
Puy-de-Dôme

clermont auvergne métropole

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

COMMUNE DE BEAUMONT

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Echelle 1:2500

altéreo

Délégation Urbanisme Centre Est
EUROPARC
7 Rue Pascal
69 500 BRON

DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UD : zone correspondant au centre ancien historique de la commune
- Zone UC : zone urbaine mixte
- Zone UG : zone urbaine à dominante d'habitat
- Zone UGo : zone urbaine à la vocation spécifique
- Zone UGr : zone urbaine à dominante d'habitat soumise à un risque d'éboulement
- Zone US1 : zone dédiée aux équipements de santé du CHU
- Zone US2 : zone dédiée aux équipements de santé de la Châtaigneraie
- Zone UI: zone d'activités économiques de Champs Madame / Pourliat
- Zone UL : zone dédiée au complexe sportif de l'Artière et de la Mourette
- Zone 1AU : zone d'urbanisation future
- Zone 2AU : zone d'urbanisation future dont l'ouverture à l'urbanisation est soumise à une évolution du document d'urbanisme
- Zone N : zone naturelle
- Zone NL : zone naturelle d'activités de loisirs et sportives
- Zone Nj : zone naturelle correspondant aux jardins potagers de la commune
- STECAL Njo : secteur de taille et de capacité limitée nécessaire à l'entretien des jardins et aux activités maraîchères

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- Elément du patrimoine bâti à protéger (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Protection des rez-de-chaussée commerciaux (article L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Elément du patrimoine bâti à protéger (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Elément du patrimoine naturel à protéger (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (article L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Servitude de mixité sociale (article L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Bande d'implantation des constructions dans le Secteur de Taille et de Capacité Limitées

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- PPRNPi de l'Agglomération clermontoise : se reporter aux annexes du PLU
- Amendement Dupont
- Risque de mouvement de terrain
- Risque d'éboulement
- Cimetière
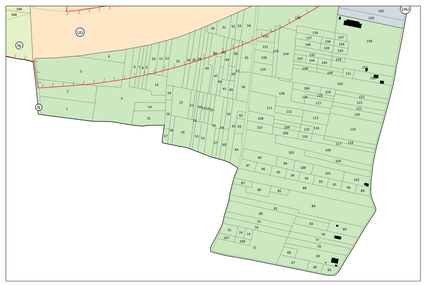
0 250 500 m